VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Saïd Akim BARA à Christophe BERTUCAT, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Laurence SCHLIENGER à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s : Christian PORTEFAIX

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Madame Marion CANALES et Madame Edith CANDELIER arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE et Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI arrivent pendant le débat de la question n°2.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3, 4, 5 et 6.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC.

Rapport N° 58
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent, en raison d'une action spécifique, bénéficier d'une subvention.

Il est rappelé que la ligne budgétaire 2019 pour l'ensemble des subventions exceptionnelles allouées à des associations à caractère santé et social est de 10 800 euros.

COLLECTIF PAUVRETE – PRECARITE

L'association dite Collectif Pauvreté-Précarité œuvre sur la commune de Clermont-Ferrand, dans le but d'aider et d'apporter une assistance aux personnes en situation de grande précarité dans divers domaines : alimentaire, logement d'urgence, etc.

L'association organise, en partenariat avec l'association Culture du Cœur, un festival à la Maison du Peuple de Clermont-Ferrand le 25 octobre 2019. Cet événement culturel porte le nom de Clermont-Ferrock, et a pour but de permettre aux publics aidés par les deux associations de s'investir dans l'organisation d'un projet culturel.

Le budget prévisionnel de cette action est de 6 494 euros.

Au regard du coût du projet, l'association demande une subvention exceptionnelle de 1 000 euros.

Il est à noter que cette association est subventionnée par le CCAS chaque année à hauteur de 55 000 euros, via une convention. L'association Culture du Cœur, coorganisatrice de l'événement a été subventionnée par le CCAS à hauteur de 2 000 euros en 2019.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 euros pour cette action du Collectif Pauvreté-Précarité au titre de l'année 2019.

Compte tenu des subventions allouées, le reste à répartir des lignes budgétaires pour l'ensemble des subventions à allouer aux associations travaillant dans le domaine social est de 9 780 euros.

Afin d'établir la répartition budgétaire, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention exceptionnelle complémentaire pour chacune des associations, telles que réparties dans le tableau ci-dessous, au titre de l'année 2019.

ASSOCIATIONS	Subventions exceptionnelles			
	Subvention allouée en 2018	*Subvention souhaitée*	2019	
			Subvention accordée	Subvention complémentaire proposée
OPTION ARTS MEDIAS Court métrage « En quête d'amour ».	*800 (théâtre)* *250 (fête de la musique)*	*2 000*	1 500	500
RESTAURANTS DU CŒUR - RELAIS DU CŒUR DU PUY-DE-DOME Vacances loisirs 2019.	*250*	*1 000*	800	200
UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPEES PSYCHIQUES – DELEGATION DU PUY-DE-DOME. Conférence grand public « Stigmatisation des troubles psychiques ».	*3164 (en 2014, formation)*	*1 500*	1 000	500

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27/12/19

Pour le Maire, et par délégation
L'adjointe chargée de la Solidarité
Et de l'Action Sociale
Vice-présidente du CCAS

CLERMONT-FERRAND
ARVERNA CIVITAS NOBILISSIMA

Nicaise JOSEPH